

ARRONDISSEMENT DE PAMIERS MAIRIE DE PAMIERS

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

de la Ville de PAMIERS (Ariège)

SÉANCE DU 09 AVRIL 2024

5-9 AFFECTATION DU RESULTAT 2023 – BUDGET ANNEXE : HOTELLERIE DE PLEIN AIR				
Nombre de conseillers :	Votes :	Numéro :		
En exercice : 33 Présents : 27 Absents : 0 Procurations : 6	Pour : 27 Contre : 6 Abstentions : 0	5-9		

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à 19 h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

<u>Date de la convocation</u>: 27 mars 2024 pour respecter les 12 jours de délais de transmission des documents budgétaires (points 5-1 à 5-17 inclus) et 03 avril 2024

<u>Présents</u>: Frédérique THIENNOT - Alain ROCHET - Maryline DOUSSAT-VITAL - Michelle BARDOU - Fabrice BOCAHUT - Cécile POUCHELON - Eric PUJADE - Pauline QUINTANILHA - Jean-Luc LUPIERI - Michèle DUPUY - Gérard BORDIER - Martine-GUILLAUME - Patrice SANGARNE - Henri UNINSKI - Véronique PORTET - Michel RAULET - Sandrine AUDIBERT - Alain DAL PONTE - Annabelle CUMENGES - Audrey ABADIE - Jean-Christophe CID - Gérard LEGRAND - Anne LEBEAU - Clarisse CHABAL VIGNOLES - Françoise LAGREU CORBALAN - Xavier MALBREIL - Michèle GOULIER.

<u>Procurations</u>: Xavier FAURE à Alain ROCHET - Françoise PANCALDI à Eric PUJADE - Gilles BICHEYRE à Maryline DOUSSAT-VITAL – André TRIGANO à Françoise LAGREU CORBALAN - Jean GUICHOU à Clarisse CHABAL VIGNOLES - Daniel MEMAIN à Michèle GOULIER.

Secrétaire de séance : Henri UNINSKI.

Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles R.2311-11 et 2311-12

Vu les instructions comptables M4, M14 et M49 prévoyant l'affectation du résultat, Vu le compte administratif 2023 des budgets annexes de la commune de Pamiers.

Il est proposé au conseil d'affecter le résultat du compte administratif du budget annexe HOTELLERIE DE PLEIN AIR comme suit :

Accusé de réception en préfecture 009-210902250-20240412-5-9-DE Date de réception préfecture : 12/04/2024

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes de l'exercice	91 480,12 €	Recettes de l'exercice	41 398,08 €
Dépenses de l'exercice	41 398,08 €	Dépenses de l'exercice	91 480,12 €
Résultat de l'exercice 2023 (A)	50 082,04 €	Résultat de l'exercice 2023 (A')	-50 082,04 €
Résultat reportés (B)	41 155,09 €	Résultat reportés (B')	- €
Résultat à affecter (C=A+B)	91 237,13 €	Solde d'exécution d'investissement cumulé D001 (=A'+B')	-50 082,04 €
		Solde des restes à réaliser	- €

AFFECTATION	
Compte 1068	50 082,04 €
Compte R002	41 155,09 €

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Affecte les résultats du compte administratif 2023 du budget annexe HOTELLERIE DE PLEIN AIR comme suit :

AFFECTATION	
Compte 1068	50 082,04 €
Compte R002	41 155,09 €

Article 2 : Le Maire et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait en l'hôtel de ville, le neuf avril deux mille vingt-quatre.

Pour extrait conforme,

PAMIERS, le 9 avril 2024

Le Maire Adjoint, Alain ROCHET Le secrétaire de séance, Henri UNINSKI

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte le après transmission en Préfecture le après publication le 17/1/2024 ou après notification le

Accusé de réception en préfecture 009-210902250-20240412-5-9-DE Date de réception préfecture : 12/04/2024